

Rapport d'activité, législature 2014-2018 – 1^{ère} année, du 1er juin 2014 au 31 mai 2015

1.- Bases légales de la commission

Art. 46 de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976.

2.- Compétences légales de la commission

La commission est consultative. Elle donne son préavis sur tous les objets qui, à raison de la matière, sont de son ressort. Elle peut proposer toutes mesures propres à concourir aux buts de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976. Elle peut déléguer ses pouvoirs à des sous-commissions permanentes ou occasionnelles.

3.- Composition de la commission

Le Conseil d'Etat nomme, au début de chaque législature, la commission qui est composée comme suit :

- 1 membre de chaque parti représenté au Grand Conseil, désigné par ce dernier;
- 3 membres sur proposition de l'Association des communes genevoises, dont 1 désigné par la Ville de Genève;
- au maximum 11 membres titulaires et 3 membres suppléants, dont une majorité des membres titulaires et suppléants doivent être des délégués d'associations d'importance cantonale poursuivant les buts énoncés à l'article 1 de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, les autres membres comprenant un délégué d'AgriGenève et des spécialistes des domaines soumis à l'appréciation de la commission.

La commission est présidée par l'un de ses membres, élu pour une année, sous réserve d'approbation du Conseil d'Etat. Ce mandat est renouvelable. Lors de la première année de la présente législature, la commission a été présidée par Madame Lauren Baddeley. La vice-présidence a été attribuée à Madame Barbara Tirone.

4.- Mission de la commission, des commissaires et du président

La commission donne son préavis sur tous les objets qui, à raison de la matière, sont de son ressort. Elle émet des préavis qui ont une valeur consultative et qui sont, dans la mesure du possible, suivis par le département. Leur libellé est en principe exprimé de manière claire et exploitable par les services concernés du DALE. La pertinence et la précision des préavis doivent répondre à l'éventuel examen d'un dossier dans le cadre d'une procédure juridique.

La durée du mandat des membres des commissions est de 4 ans.

Les commissaires sont tenus en toutes circonstances au respect de l'intérêt de l'Etat et doivent s'abstenir de tout ce qui peut lui porter préjudice, tant dans l'activité qu'ils déploient au sein de la commission que par leur comportement général. Ils se doivent de remplir tous les devoirs de leur fonction consciencieusement et avec diligence, en vue du bon accomplissement des tâches et missions de la commission. Les commissaires doivent veiller à assister assidûment aux travaux de la commission et à demeurer disponibles pour les travaux de celle-ci. La commission établit chaque année avant le 31 juillet un rapport annuel d'activité, qu'elle remet au Conseil d'Etat, qui le rend public.

La présidence de la commission:

- assure la planification des tâches et leur suivi;
- convoque les séances, fixe l'ordre du jour et dirige les débats;
- traite les affaires courantes;
- représente, le cas échéant, la commission.

La présidence détermine l'ordre des interventions. Une fois l'examen d'un point terminé, elle fait la synthèse des débats. Sauf dispositions légales ou réglementaires contraires, la commission formule ses avis à la majorité des membres présents, en principe, à main levée. Le président ne participe pas aux votes, ou uniquement en cas d'égalité. Si nécessaire, la présidence peut décider de procéder à un vote à bulletin secret.

5.- Sous-commissions

Sous-commission architecture – SCA

Objets traités :

- ensembles du XIX^e et du début du XX^e siècle, y compris procédés de réclames ;
- plan de site et règlements spéciaux: Rade, Rive, Mont-Blanc;
- villages protégés (zone 4B protégée);
- plans de site de villages et de hameaux.

Sous-commission monuments et antiquités – SCMA

Objets traités :

- zone protégée de la Vieille Ville et du secteur sud des anciennes fortifications, y compris procédés de réclames ;
- secteur protégé du Vieux-Carouge, y compris procédés de réclames ;
- plans de site : Coutance, Mervelet, Roseraie-Beau Séjour, cité-jardin Le Bouchet, Montchoisy, Le Lignon;
- procédures LPMNS : classement, mise à l'inventaire, plans de sites, préemptions et divisions parcellaires ;
- objets classés sur l'ensemble du canton ;
- objets inscrits à l'inventaire sur l'ensemble du canton, sauf objets courants en zone 4B protégée.

Sous-commission nature et sites – SCNS

Objets traités :

- plan de site en milieu naturel : Hermance, Laire, Pointe-à-la-Bise, Bois d'Avault ;
- loi et règlements de protection générale : lac, Arve, Rhône, Versoix, Moulin-de-Vert, Allondon ;
- constructions en rapport avec distance selon loi sur les eaux et loi sur les forêts ;
- gravières ;
- inventaires fédéraux (IVS, IFP, ISOS), selon loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Sous-commission d'information – SCI

La « sous-commission d'information » a été créée durant la présente législature sur mandat de la plénière (cahier des charges approuvé en séance plénière du 26.11.2014). La SCI est constituée de 2 représentants de chaque sous-commission existante (SCA, SCMA, SCN), auxquels peuvent occasionnellement se joindre, selon les sujets abordés et les besoins, d'autres membres de la CMNS susceptibles d'apporter leurs compétences et leur contribution. La SCI a pour mission d'assurer une meilleure pédagogie du patrimoine et de mener diverses réflexions thématiques visant à concourir aux buts fixés par la LPMNS, conformément à l'article 47, alinéa 2 de ladite loi.

Etudes d'aménagement – EA

Le groupe "études d'aménagement" est composé d'une délégation de la plénière, soit de deux représentants par sous-commissions.

Délégation de la CMNS auprès de la commission d'urbanisme, de la commission du standard énergétique, de la commission d'architecture et de la commission d'aménagement du territoire

En plus des sous-commissions, la CMNS dispose de délégations auprès de la commission d'urbanisme (1 membre), de la commission du standard énergétique (1 membre) et de la commission d'architecture (1 membre au titre d'expert permanent). La délégation auprès de la commission d'aménagement du territoire n'a pas fait l'objet de désignation(s) à ce jour.

Composition des sous-commissions et des groupes de travail

SCA

Lauren BADDELEY
Dominique CERUTTI
Philippe CHILLIER
Erica DEUBER-ZIEGLER
Benoît DUBESSET
Fabrice JUCKER
Françoise SCHENK-GOTTRET
Michel STRAZZA
Benjamin VIAL

SCMA

Philippe BEUCHAT
Babina CHAILLOT-CALAME
Romaine DE KALBERMATTEN
François DE PLANTA
Christian FOEHR
Christian GROBET
Frédéric HALDI
Roger MARTY
Sabine NEMEC-PIGUET
Jean TERRIER

SCNS

Ruth BAENZIGER
Françoise CHAPPAZ
Valérie HOFFMEYER-CUTTAT
Louis SEREX

Barbara TIRONE
Samuel VILLARS
Bertrand VON ARX

SCI

Lauren BADDELEY
Babina CHAILLOT-CALAME
Erica DEUBER-ZIEGLER
Christian FOEHR
Frédéric HALDI
Valérie HOFFMEYER-CUTTAT
Barbara TIRONE

Groupe études d'aménagement

Romaine DE KALBERMATTEN
Erica DEUBER-ZIEGLER
Valérie HOFFMEYER-CUTTAT
Roger MARTY
Barbara TIRONE
Benjamin VIAL

Fonds cantonal MNS

Romaine DE KALBERMATTEN
François DE PLANTA
Barbara TIRONE

Délégation en commission d'urbanisme

Benjamin VIAL

Délégation en commission du standard énergétique

Christian FOEHR

Délégation en commission d'architecture (expert permanent)

François DE PLANTA

Délégation en commission d'aménagement du territoire

En suspens

6.- Activités de la commission

La première réunion de la commission, durant cette première année de législature, s'est tenue au DALE le 25 juin 2012. La commission plénière s'est réunie neuf fois sous cette législature. La somme totale des jetons de présence versés aux commissaires est de 192'706,25 Frs.

Au nom des membres de la commission et en tant que présidente, je tiens à remercier tous les collaborateurs de l'Office du Patrimoine et des Sites pour leur disponibilité ainsi que pour leur assiduité dans l'accompagnement du travail de la Commission. Je remercie également Madame Sabine Nemeč-Piguet, Monsieur Jean Terrier et Monsieur Bertrand Von Arx pour leur expertise et pour la pertinence, sans cesse renouvelée, de leurs propos. Enfin, je tiens à remercier très vivement tous les membres de la commission pour leur motivation, leur diligence ainsi que pour l'important investissement qu'ils ont fourni durant cette première année de législature. Les échanges ainsi que les débats ont été de qualité et ont pu être menés dans un climat à la fois dévoué et constructif.

7.- Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par :
Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie (DALE)
Office du patrimoine et des sites, Service des monuments et des sites
Rue David-Dufour 1 - Case postale 22 - 1211 GENEVE 8
Tél.: 022 546 61 00, Fax : 022 546 61 10

Lauren Baddeley
Genève, le 28 juillet 2015



04299-2016

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

COMMISSION DES MONUMENTS, DE LA NATURE ET DES SITES
plénière

Rapport d'activité annuel
juin 2015 - juin 2016

AGENDA

La commission s'est réunie en séance plénière dans la période concernée par le présent rapport huit fois, tous les mercredis de fin de mois, en date du :

30 septembre 2015
28 octobre 2015
25 novembre 2015
27 janvier 2016
24 février 2016
23 mars 2016
27 avril 2016
25 mai 2016

Les séances plénières prévues le 24 juin 2015, le 26 août 2015 et le 16 décembre 2015 ont été annulées. Aucune séance n'a été agendée en juillet 2015.

COMPOSITION

La présidence a été assurée par Mme Lauren Baddeley jusqu'en septembre 2015, puis par Mme Barbara Tirone

Ont participé et siégé en qualité de membres :

Mmes

Lauren BADDELEY
Ruth BÄNZIGER
Babina CHAILLOT CALAME
Françoise CHAPPAZ (départ à la retraite décembre 2015)
Erica DEUBER ZIEGLER
Romaine DE KALBERMATTEN
Valérie HOFFMEYER CUTTAT (vice-présidente à partir du mois d'octobre 2015)
Sabine NEMEC-PIGUET
Françoise SCHENK-GOTTRET

MM.

Philippe BEUCHAT
Dominique CERUTTI
Philippe CHILLIER
Francesco DELLA CASA
François DE PLANTA
Benoit DUBESSET
Christian FOEHR
Jean-Pascal GILLIG (replaçant de Madame Françoise Chappaz à partir du mois d'avril 2016)
Christian GROBET
Frédéric HALDI
Fabrice JUCKER
Ayhan KARAYIGIT (replaçant Samuel Villars qui démissionné en octobre 2015)
Roger MARTY
Louis SEREX
Michel STRAZZA
Jean TERRIER
Benjamin VIAL
Samuel VILLARS (démissions en octobre 2015 et remplacé par M. Ayhan Karayigit)
Bertrand VON ARX

Ont participé pour l'office

Mmes

Nadine DOUBLIER
Ana REGARD
SÓNIA BENAVENTE

et M.

M. Jean-Frédéric LUSCHER

DOSSIERS TRAITES

INFORMATIONS

- **Projet de mise à jour du recensement architectural cantonal :**

Un travail de recensement, non pas thématique mais géographique, en collaboration avec l'office de l'urbanisme, dans le cadre du développement des grands projets sera suivi par M. de la Corbière, directeur a.i. du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAH). Ce recensement a démarré en automne 2015. Le choix des secteurs recensés s'est fait d'entente avec l'office de l'urbanisme et l'OPS.

La mise à jour du recensement est liée à la volonté de l'OPS de faciliter l'accès à l'information sur les objets de valeur situés dans le canton. L'un des objectifs du projet est de rendre ces données accessibles à tous en les intégrant dans le système d'information SITG.

- **Point sur l'article 56A RCI, isolation des fenêtres à simple vitrage et information du département sur la diffusion de la fiche fenêtres et vitrines :**

On rappelle la difficulté posée par l'article 56A RCI en regard de la sauvegarde du patrimoine, et plus particulièrement celle des fenêtres. Pour pallier le risque de la perte de l'ensemble des fenêtres dignes d'intérêt, une méthode a été développée dans le cadre d'une collaboration entre le SMS, l'OCEN ainsi que l'architecte cantonal, M. Della Casa. Des cours donnés à l'HEPIA par Mme Planchot, dans le cadre de la formation organisée par l'OCEN, ont également permis d'établir un cadre précis des souhaits du service. Des fiches pratiques ont été établies, proposant quatre solutions à choix aux propriétaires, qui le dispense de devoir consulter les services. De plus, il est possible d'obtenir des dérogations auprès de l'OCEN. Le propos est de passer d'une logique de remplacement pur et simple à une logique de réparation et d'amélioration thermique de l'existant.

Un guide des bonnes pratiques a été établi, richement illustré d'exemples et accompagné de dessins de détails techniques (Assainissement des embrasures munies de simple vitrage des locaux chauffés des immeubles à valeurs patrimoniales, article 56a RCI).

Ce cahier sera mis à disposition sur les sites Internet de l'OCEN et de l'OPS dès que la décision de modification du règlement sera prise.

Le projet de modification de l'article 56A RCI est soumis pendant le mois de septembre 2015 au Conseil d'Etat. La décision de la modification de l'article devrait être disponible d'ici fin octobre 2015. A l'occasion de la séance plénière de mars 2016, un retour des délégués de la CMNS suite à l'audition auprès de la commission énergétique du Grand conseil a été transmis aux autres membres.

PRESENTATIONS

- **« Evaluation de la biodiversité dans les projets immobiliers » -**

Etude pilotée par le WWF Genève, représenté par Mme Chappaz. Il s'agit d'une méthode d'évaluation de projets immobiliers sous l'angle de leur capacité à favoriser la biodiversité en ville. L'étude a été commandée par le WWF et réalisée par M. Patrick Durand, biologiste, du bureau ECOTEC.

- **Statistiques du SMS – APA et DD**

Présentation par le service du bilan statistique des dossiers APA traités sur siège depuis la mise en place de l'accélération des procédures (annexés au présent procès-verbal).

Pour rappel, le traitement des APA n'est désormais plus soumis à la CMNS et correspond, au vu du nombre de dossiers, à un demi-poste de travail.

Constat : 1957 requêtes traitées, (une moyenne de 12 requêtes par jour), et 766 APA, (une moyenne de 5 APA par jour.)

- **Atlas des Chauves souris du bassin genevois**

Présentation de l'ouvrage organisé par Bertrand Von Arx dans le cadre du programme Connaissance de la biodiversité pour une mise en oeuvre durable des politiques publiques.

PROCEDURE DE CLASSEMENT

- **Centre Oecuménique des Eglises– route des Morillons 1 - Grand-Saconnex**

Ci-après un bref historique des démarches :

- dès 2011, prise de contact par les propriétaires avec le département afin de développer un projet de valorisation des parcelles

- mise sur pied d'un concours d'architecture

- l'OPS commande une étude patrimoniale des bâtiments existants au laboratoire des Techniques et sauvegarde de l'architecture moderne (TSAM) de l'EPFL

- en 2013, le projet "Green Village" du bureau LRS Architectes Sàrl est lauréat du concours, choisi à l'unanimité par les quinze membres du jury comprenant notamment Mme Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale et conservatrice cantonale des monuments. Parmi les objectifs fixés par le concours, et que ledit projet a su respecter, figure la préservation du bâtiment central réalisé entre 1960 et 1967 par le bureau Honegger Frères, Henri Lesemann, et Svend Erik Møller, architectes, ainsi que la sauvegarde du jardin central du paysagiste Walter Brugger.

- le 20 avril 2015, suite à l'analyse du PLQ 29981/534 déposé suite au concours, la CMNS formule une demande de classement de la partie centrale du bâtiment n° 395 (bâtiment "A", bâtiment existant prévu maintenu dans son gabarit et son affectation) - regroupant la

chapelle (aménagement intérieur et mobilier), la salle de conférence, une galerie supérieure et un hall d'entrée monumental sur double hauteur – ainsi que les aménagements paysagers de la parcelle n° 1270, feuille 7 du cadastre de la commune du Grand-Saconnex.

- le 7 juillet 2015, une procédure de classement est ouverte
- le 21 octobre 2015, le projet de préavis est établi
- en novembre 2015, la plénière de la CMNS entérine la demande d'ouverture d'une procédure de classement

TRAVAUX MODIFICATION LEGISLATIVE

- Répartition des tâches entre la CMNS et le SMS

Ci-après, un bref rappel des étapes :

- en novembre 2015, sur demande de M. Antonio Hodgers, chef du département, un groupe de travail auquel participent M. Goumaz, secrétaire général, Mme Koch-Binder, Mme Tirone, Mme Hoffmeyer-Cuttat, Mme Nemeč-Piguet, M. Della Casa et M. Luscher, Mme Françoise Schenk-Gottret, Erica Deuber Ziegler et Babina Chaillot Calame est mis sur place
 - en avril 2016 a lieu la présentation du groupe de travail pour la répartition des rôles entre CMNS et OPS à la séance plénière
- La commission soutient la nouvelle répartition des tâches entre la CMNS et l'OPS et le projet de loi modifiant la LPMNS (L 4 05) proposé.

PREAVIS

- Recensement du patrimoine architectural de la commune de Genève, secteur Petit-Saconnex secteur Moise-Duboule, Tourelle, Dr Adolphe Pasteur, les Crêts

Travail de recensement réalisé à la demande de l'office de l'urbanisme qui souhaite procéder à une modification de zone (zone 4B actuelle en zone 3 de développement) du périmètre situé entre les chemins Moise-Duboule, de la Tourelle, des Crêts, la place du Petit-Saconnex, et le chemin Adolphe-Pasteur.

La commission plénière entérine les valeurs et demande que soit entreprise l'étude d'un plan de site sur l'ensemble du périmètre, incluant des mesures de protection et situant les possibilités de densification.

- Projet de concours sur le périmètre de l'Hôpital des enfants

La procédure de concours a été mise en place pour répondre aux exigences de la CMNS suite au besoin urgent de construction de la Maison de l'enfant et de l'adolescent. L'un des objectifs a été d'intégrer à la procédure la question de la conservation du bâtiment Cingria.

Un groupe de travail est créé pour accompagner l'organisation du concours dont les membres sont :

- M. Séchaud, pour l'OBA,
- M. Guarisco et Mme Flores, pour les HUG,
- M. Della Casa et Mme Nemeč-Piguet pour le DALE.

En mai 2016, le préavis sur le programme du concours pour le projet d'extension de l'Hôpital des enfants en deux temps est approuvé en plénière. Le premier tour consistera en l'élaboration d'une image directrice pour le développement du secteur sud des HUG, intégrant le statut de l'hôpital des enfants (démolition ou maintien). Le second tour portera sur la construction de la Maison de l'enfant et de l'adolescent

NOMINATION

- Délégation de la CMNS à la CAT

En janvier 2016, alors que la Commission d'aménagement du territoire est réactivée, Madame Lauren Baddeley est nommée déléguée à la CAT par la plénière.

VISITES

- Chantier l'église russe

Elle a eu lieu le 24 mai 2016, en présence des mandataires et de l'OPS et de plusieurs membres de la CMNS.

MANIFESTATIONS

- "L'art de bâtir"

Un nouveau cycle de manifestations (colloques, conférences, démonstrations et visites) a été organisé par l'OPS sur cinq ans, sur le thème de l'art de bâtir, avec un matériau de construction spécifique par année : la Pierre, la Terre, ensuite le Bois, le Fer et le Verre. Le premier cycle a eu lieu du 14 avril au 16 avril 2016.

- Journées européennes du patrimoine 2016

Plusieurs appels à contribution par des membres de la commission ont été lancés. Pour mémoire, l'information au public et la sensibilisation au patrimoine est une des missions de la CMNS, tout particulièrement dans cette législature. A son grand regret, la CMNS constate que pour la première fois en douze ans, aucun collaborateur du SMS ne participera activement aux JEP 2016. Elle souhaiterait pouvoir en rediscuter pour l'édition 2017 et relève que cette manifestation est l'occasion de transmettre une image festive du patrimoine.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- Appel d'offre pour le recensement architectural du canton (RAC)

Un appel d'offre pour le recensement architectural du canton a été lancé par la Centrale d'Achats (CCA) et encadré par l'OU et l'OPS. Le recensement se déroulera sur cinq ans et sera réalisé par quatre équipes pour un total de 1'500 fiches par année.

Cet appel d'offres et les conditions proposées aux mandataires, sur le plan financier notamment, a suscité de vives réactions dans les milieux professionnels (la FAI s'est prononcée via la CCAO à ce propos). La CMNS de son côté a relevé que son travail serait fortement affecté par un recensement de mauvaise qualité. Etant donné que l'enveloppe budgétaire mise à disposition ne permettra pas de s'assurer des mandataires aux qualifications suffisantes, la CMNS a adressé un courrier à la CCA pour faire part de sa réprobation en ce qui concerne la procédure et les conditions de l'appel d'offres.

DIVERS

- Relation CMNS/Communes

Les représentants des communes membres de la CMNS rapportent régulièrement des inquiétudes émises par l'Association des communes genevoises (ACG) quant à la relation entre la CMNS et les communes. La CMNS a demandé des précisions écrites sur le contenu de ces griefs et inquiétudes, afin de pouvoir disposer d'éléments concrets et de pouvoir le cas échéant améliorer la situation. Les représentants de l'ACG à la CMNS sont chargés de rédiger un courrier d'explication. La CMNS propose qu'une fois le courrier reçu, la commission accueille l'ACG pour évoquer les thèmes soulevés de vive voix.

COÛT DES ACTIVITES

Le montant des jetons de présence versés, pour les activités de la CMNS, pour la période 2015 – 2016, est de 176'503.- CHF.

Barbara Tirone
Présidente CMNS

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

COMMISSION DES MONUMENTS, DE LA NATURE ET DES SITES
Sous-commission information (SCI)

Rapport d'activité annuel
juin 2015 - juin 2016

Sous-commission information (SCI)

AGENDA

La SCI se réunit régulièrement, chaque dernier mercredi du mois, de 13h30 à 15h30.

La SCI a été mise sur pied sur la volonté du chef du département afin de créer "un grand bureau" dont la mission serait d'informer et de diffuser l'importance de la préservation du patrimoine et de son entretien.

COMPOSITION

Membres :

Mmes :

Lauren BADDELEY

Babina CHAILLOT CALAME

Erica DEUBER ZIEGLER

Valérie HOFFMEYER CUTTAT

et

MM.

Christian FOEHR

Frédéric HALDI

Participent pour l'office:

Mme Nadine DOUBLIER

DOSSIERS TRAITES

_Article 56A RCI

La SCI a été rapidement submergée lors du changement de l'article 56A RCI. La sous-commission s'est mise au travail et une fiche fenêtre a été élaborée.

- Répartition des tâches entre la CMNS et le SMS

Les membres de la SCI se sont attelés au travail de la nouvelle répartition des rôles entre la CMNS et l'OPS, ce qui a largement monopolisé son temps de travail.

THEMATIQUES A TRAITER

- Recensement du patrimoine architectural

Il est important de rappeler que bien que le recensement n'ait pas de base légale, il reste dans la pratique la base du travail de la CMNS. La SCI souhaite réaliser une fiche explicative afin de porter à la connaissance du grand public son existence et la nécessité de poursuivre ce travail.

Le dernier rapport de législature avait déjà soulevé l'inégalité de traitement perçue sur l'ensemble du territoire : certaines parties sont recensées, d'autres pas, certains bâtiments recensés ont été inscrits à l'inventaire, d'autres pas. L'établissement d'une fiche explicative serait dans l'intérêt des propriétaires. Il s'agirait d'un véritable outil pour les mandataires.

- Planification énergétique territoriale

De nouvelles collaborations avec l'OCEN doivent être établies sur la question de la planification énergétique territoriale

- Paysage et imperméabilisation des sols

Cette question concerne en particulier les rives du lac et les agrandissements en sous-sol. Elle devra être liée avec la question plus générale de la densification des rives du lac. Il s'agit de questions liées à l'environnement plutôt qu'à l'esthétique. On estime que la loi n'est plus adaptée.

- Patrimoine bâti dans la 5ème zone

Le DALE vient de sortir un cahier sur la 5ème zone. La CA réalise actuellement un travail sur la zone villa, avec la mise en place d'une nouvelle procédure. Une présentation en CMNS est à prévoir à l'automne 2016.

- Information au public

Création d'une page internet consacrée à la CMNS.

Problématique

La commission reste toutefois en attente de connaître les ressources qui lui seront mises à disposition pour réaliser ces projets. A noter encore que les membres de la SCI ont régulièrement rédigé ou contribué à la rédaction des préavis de la plénière, qui sont ensuite soumis à sa validation.

Barbara Tirone
Présidente CMNS

**Commission cantonale des monuments,
de la nature et des sites**

Sous-commission nature et sites

**Rapport d'activités annuel
juin 2015 - juin 2016**

**Auteure: Valérie Hoffmeyer Cuttat
Présidente**

Genève, le 1er juillet 2016

Composition de la commission:

Mme Ruth BÄNZIGER, pour l'Association des communes genevoises (ACG)
Mme Françoise CHAPPAZ, pour le WWF, jusqu'en novembre 2015
Mme Valérie HOFFMEYER CUTTAT, pour la Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP), présidente depuis le 30 septembre 2015
Mme Barbara TIRONE, pour Pro Natura, présidente jusqu'au 30 septembre 2015
M. Jean-Pascal GILLIG, pour le WWF, depuis mars 2016
M. Ahyan KARAYIGIT, pour le Parti démocrate chrétien (PDC) depuis octobre 2015
M. Louis SEREX, pour Agri-Genève

Secrétariat:

M. Claude Realmonte, architecte-paysagiste, a assuré la présentation des dossiers, leur suivi et l'accompagnement du travail de la sous-commission. Nous le remercions chaleureusement pour son travail rigoureux et son constant souci de synthèse et de cohérence dans le rendu des différents préavis de la sous-commission.

Collaboration avec les services:

La sous-commission souligne la très bonne collaboration avec les services de l'Etat, en particulier avec l'OPS ainsi que l'ancienne DGNP (désormais DGAN). Le représentant de cette dernière, conservateur cantonal de la nature, M. Bertrand Von Arx, a conseillé la commission sur les dossiers en lien avec son service.

La sous-commission a également rencontré des représentants du Service des eaux et du Service des forêts, dans le cadre de la réflexion sur la répartition des tâches entre OPS et CMNS. Le contenu de ces séances de travail est décrit au chapitre Activités.

Deux représentantes de la sous-commission, Mmes Hoffmeyer Cuttat et Tirone, ont participé en alternance au groupe de travail sur la répartition des tâches entre OPS et CMNS, entre décembre 2015 et mars 2016.

Activités:

De juin 2015 à juin 2016, la sous-commission nature et sites a siégé 26 fois, avec lors de chaque séance au moins la moitié de ses membres. Elle a assuré le suivi de 16% du total des dossiers traités par les différentes sous-commissions de la CMNS et s'est réunie tous les quinze jours.

La sous-commission a traité 362 dossiers en lien avec les sites naturels et le paysage, appliquant principalement les lois sur les eaux et cours d'eau (L 2 05, L 4 13, L 4 16, L 4 19), les forêts (M 5 10), la protection des rives du lac (L 4 10), la protection des monuments de la nature et des sites (L 4 05) et les constructions et les installations diverses (L 4 05). L'essentiel des dossiers concerne des demandes définitives en autorisations de construire

(plus de 80% des dossiers). Pour mémoire, l'entier des APA a été déléguée au SMS depuis 2014.

La sous-commission relève que la grande majorité des dossiers examinés requiert une dérogation aux lois précitées, que cela soit en matière de surfaces inconstructibles (forêts et cours d'eau) ou aux prescriptions découlant de la LPRLac. Elle regrette cet état de fait, estimant que la protection et la pérennisation des valeurs naturelles et paysagères du canton doivent se fonder sur une base légale forte, ne nécessitant de dérogation qu'à titre exceptionnel, dans des cas d'intérêt public avéré.

La pratique dérogatoire généralisée nuit à une politique claire et bien comprise. Fondée sur une appréciation faite par différents services et commissions, chacun/e selon ses propres références, elle diffère parfois considérablement dans ses motifs entre un émetteur et un autre. Cela aboutit à des préavis contradictoires et contribue à rendre peu lisibles, voire sans cohérence entre elles, les pratiques des différents services et commissions de l'Etat concernés par les questions environnementales et paysagères.

Ces considérations ont fait l'objet de plusieurs discussions au sein du groupe de travail sur la répartition des tâches entre OPS et CMNS, qui a choisi de les laisser en suspens pour le moment.

De son côté, et parallèlement aux travaux du groupe de travail, la sous-commission a engagé une consultation auprès des représentants des services des eaux et des forêts. Une première rencontre avec les responsables a eu lieu respectivement le 17 février et le 2 mars 2016. Chacune a permis d'échanger sur les manières de déroger propres aux uns et aux autres. La suite du travail, pour 2016-2017, consistera à mettre au point des bonnes pratiques et fixer un cadre dérogatoire commun.

Concernant les activités de la sous-commission pour la période de juin 2015 à décembre 2015, l'auteur du présent rapport renvoie le lecteur au précédent rapport annuel établi par Mme Tirone le 27 janvier 2016, couvrant toute l'année 2015.

Concernant les activités de la sous-commission pour la période de janvier 2015 à juin 2016, la sous-commission a mené plusieurs consultations, en amont des procédures définitives. Ces démarches se sont avérées, dans la plupart des cas, fructueuses. La sous-commission a ainsi reçu des représentants d'institutions publiques, services cantonaux ou communaux en consultation, pour la présentation de projets relevant de ses compétences, comme le réaménagement du quai de Cologny. Elle a répondu à une vingtaine de demandes de renseignements et demandes préalables, toujours sous la forme de préavis. Enfin, la sous-commission a régulièrement délégué un ou deux de ses membres pour des visites de terrain, toujours assorties d'un rapport circonstancié. Ces visites ont eu lieu soit en son nom propre, soit au sein de délégations pluridisciplinaires pour le domaine bâti et non bâti, par exemple pour l'examen de la demande de mise sous protection du jardin alpin de Meyrin.

Parmi les thèmes récurrents qu'elle a eu à traiter, la sous-commission a constaté la toujours forte tendance à l'imperméabilisation des sols dans les aménagements extérieurs lors de projets de densification, en particulier dans les zones villas des rives du lac. Dans le cadre du projet de révision de la LPRLac, actuellement en suspens, la sous-commission a plaidé pour une approche à l'échelle du paysage des rives, prenant en compte les questions paysagères et fonctionnelles des réseaux vert et bleu – et non à l'échelle du bâti et parcelle par parcelle comme le préconise la loi actuelle. Une grande part des demandes en autorisation de construire qu'elle examine concerne en effet les rives (commune de Cologny en particulier), avec des projets générant d'importants sous-sol (garages souterrains dépassant l'emprise du bâti hors-sol, constructions diverses, nouvelles voies d'accès, etc). Hors de toute planification à l'échelle des rives du lac, cette densification «par le bas» risque

de générer, à moyen terme, des impacts importants et irréversible sur le paysage des rives,
la gestion des eaux de surface et l'avenir de la couverture arborée.

VH/01072016

RAPPORT ACTIVITÉS SCMA - 3 JUIN 2015 AU 18 MAI 2016

Ce rapport concerne l'activité de la SCMA du 3 juin 2015 au 18 mai 2016. Il relate l'activité qui s'est déroulée sur la deuxième période de la législature 2014 à 2018.

Composition de la sous-commission :

La sous-commission monuments et antiquités est composée de 10 à 11 membres, dont 5 architectes, 1 historienne, 1 physicien du bâtiment, 2 archéologues, 1 avocat, 1 technicien du bâtiment. La SCMA est donc représentée à 50 % par des architectes. Comme les années précédentes la sous-commission se réunit tous les mercredis matin, hormis le dernier mercredi du mois qui est réservé aux séances plénières de la CMNS.

Le cahier des charges de la SCMA n'a pas changé – Les objets traités concernent les secteurs suivants :

- La zone protégée de la Vieille Ville et le secteur sud des anciennes fortifications, y compris les procédés de réclames ;
- Le secteur protégé du Vieux-Carouge, y compris les procédés de réclames ;
- Les plans de sites : Coutance, Mervelet, Roseraie-Beau-Séjour, cité-jardin Le Bouchet, Montchoisy, Le Lignon;
- Les procédures selon LPMNS, soit les classements les mises à l'inventaire, les plans de sites, les droits de préemptions et les divisions parcellaires ;
- Les objets classés sur l'ensemble du canton ;
- Les objets inscrits à l'inventaire sur l'ensemble du canton.

Au cours de la période de juin à juin 2015-2016, la SCMA s'est réunie 22 fois en 2015 et 15 fois en 2016 soit 37 fois en 12 mois.

Les représentant du service de monuments et sites participent par alternance aux séances et assurent le secrétariat de la SCMA; il s'agit de Arielle Denoreaz pour la Vieille Ville et la zone sud des anciennes fortifications, de Sabine Planchot pour le secteur protégé du Vieux-Carouge, de Carmen Alonso pour les plans de sites, de Yves Peçon pour les objets classés et à l'inventaire et de Nadine Doublier pour les demandes de mise sous protection et les droits de préemption.

En outre, à 5 reprises nous avons eu des interventions ponctuelles de Claude Realmonte concernant des projets d'aménagements sur des périmètres classés. Cela s'est produit notamment lors d'une présentation du Service des espace verts de la ville de Genève, dans le cadre du réaménagement de la roseraie du Parc Lagrange, ou encore concernant l'installation d'une structure pour le théâtre « éphémère » implanté en vue de la restauration-transformation du Grand Théâtre, ainsi que pour la réhabilitation de l'allée de maître de la campagne Rigot à l'Avenue de la Paix.

En moyenne la SCMA a été consultée à raison de 9 dossiers par séance avec à 3 reprises 17 dossiers et 1 fois un pic à 18 dossiers. Quelques séances ont été écourtées faute de dossiers, avec un minima de 4 dossiers

Statistiques :

Le décompte des préavis met en évidence le traitement de 312 dossiers, soit :

- 109 Demandes définitives, dont 18 ont été traitées en 2 séances et 2 en 3 séances
- 69 Autorisations en procédure accélérée, dont 11 ont été traitées en 2 séances et 2 en 3 séances.
- 7 Demandes préalables dont 2 ont été traitées en 2 séances et 1 a été traitée en 3 séances.
- 20 Consultations, dont 2 ont été traitées en 2 séances, et 1 a été traité en 3 séances.
- 49 Procédés de réclame.
- 29 Divers, dont 4 ont été traités 2 séances.
- 8 Droit de préemption.
- 1 Circulation technique (Ancien domaine Maurice inscrit à l'inventaire – Mutation parcellaire)

- 1 Demande de démolition (26, rue de la Corraterie, atelier en bois)
- 1 Recensement (Petit-Saconnex ; secteur Moïse Duboule, Tourelle, Dr. -Adolphe Pasteur)
- 1 Classement (Centre CÉcuménique des églises – Rte des Morillons 1)
- 15 Procédures d'inscriptions à l'inventaire, dont 1 a été traité en 3 séances (Synagogue)
- 1 Demande d'abattage (secteur sud des anciennes fortifications)
- 1 Adaptation des fenêtres (30 rue Saint-Joseph-Vitrine)

Décisions :

La SCMA a préavisé 35 dossiers favorablement, 143 dossiers favorables sous conditions, 25 dossiers défavorablement, 61 projets modifiés, 36 pièces complémentaires à fournir, 1 retour pour consultation. Et 13 visites ont été effectuées avec un ou plusieurs délégués, dont 1 a eu lieu « in corpore » dans le cadre du projet de transformation et d'agrandissement du conservatoire de musique à la Place Neuve, suite au concours organisé par la direction du Conservatoire.

Ces statistiques nous montrent que plus de la moitié des préavis émis par la SCMA sont « favorables » ou « favorables sous conditions » (soit 57%).

Seulement 8% sont défavorables et 11% font appel à des demandes de modification ou des compléments. Ces 2 derniers pourcentages ont évolué vers une très faible diminution par rapport à la période 2014-2015 durant laquelle les préavis défavorables représentaient 11.5%. Ils pourraient être encore diminués si les propriétaires, les mandataires et les régies étaient plus sensibilisés à la problématique de la préservation du patrimoine.

Répartition des objets traités selon leur situation et leur statut :

- 111 préavis concernent la Vieille Ville et le secteur sud des fortifications.
- 35 préavis concernent les objets situés dans un périmètre protégé par un plan de site.
- 30 préavis concernent des objets qui se situent dans le plan de site du Vieux Carouge.
- 3 préavis concernent des objets qui se situent dans le périmètre protégé des rives du lac.
- 1 préavis concernent un recensement à l'échelle d'un quartier.
- 71 préavis concernent des objets classés répartis sur les diverses zones mentionnées.
- 58 préavis concernent des objets inscrits à l'inventaire répartis sur les diverses zones mentionnées.

Malgré une requête pour obtenir des renseignements au sujet du taux de préavis éventuellement écartés par l'OAC, nous n'avons reçu aucune information à ce sujet.

Bien que la fluidité de traitement des dossiers se soit améliorée et que les procédures sont désormais plus rapides, divers objets ont nécessité des visites et plusieurs préavis successifs, tant par la complexité du projet que le manque d'adéquation entre le programme établi par le mandataire ou le mandant, et les potentialités du patrimoine protégé et de son site.

Certains projets sont complexes à traiter, dans la mesure où ils sont réalisés simultanément à une procédure d'inscription à l'inventaire. Ce qui implique de définir clairement les limites de l'intervention projetée, en ne prêtant pas la cohérence de la mesure de protection qui est en cours, tout en définissant un cadre d'intervention et une marge de manœuvre pour le propriétaire et son mandataire.

D'autres projets sont aussi difficiles à traiter, compte tenu de certains édifices remarquables qui contiennent encore une substance patrimoniale exceptionnelle, avec des décors peints, des stucs et même dans certains cas des équipements très intéressants, mais qui ne correspondent plus aux standards actuels. A ce propos, nous avons eu un ou deux cas avec des salles de bains ou cuisines de très haut standing et parfaitement équipées, datant de la fin du 19ème ou début du 20ème, véritables témoins des premiers éléments de confort apparus dans l'habitat. Ceci a été le cas notamment dans un hôtel particulier de la rue Émilie Gourd, secteur sud des fortifications,

Au sujet de ce qui précède les dossiers les plus représentatifs sont les suivants :

- DD 106833-1 : 4-4A chemin des Vieux Chênes : Maison d'habitation en cours de mise sous protection par l'ouverture d'une inscription à l'inventaire, avec en parallèle, un projet de transformation, d'aménagement des combles et une installation de panneaux solaires. Ce projet a été examiné à 4 reprises, avec un premier préavis de projet à modifier. Suite à cela, le mandataire a souhaité consulter la commission en proposant 2 variantes de projets de lucarnes et des jours zénithaux en toiture. Après 4 mois de procédure, le projet a abouti sur un préavis favorable sous conditions.
- DD 108320 : 99, route de Cugny – Bardonnex : Transformation de l'ancienne cure paroissiale et de la commanderie de Compeslière, en mairie. Bâtiment classé MS-c 29. Pour ce projet diligenté et suivi par l'architecte de la mairie, la SCMA a rendu 2 préavis avec la mention « projet à modifier ». Dans le cadre de l'analyse, une délégation a fait la visite des lieux avec la conservatrice des monuments, les représentant de la commune et l'Atelier Sinopie, lequel a été mandaté par l'OPS pour effectuer des stratigraphies et sondages. Les orientations du projet n'étant pas satisfaisantes prime abord, la SCMA a demandé la conservation d'un groupe d'armoire, la suppression d'un bouchon maçonné et elle a remis en question le principe de démolition de parois. En outre, les délégués ont pu constater la présence d'une tour carrée contenant deux petites pièces, dans lesquelles se trouvent de remarquables peintures de la première moitié du 17^{ème} siècle. La commission a relevé que celles-ci mériteraient une restauration soignée, alors que les affectations actuelles sont une salle d'eau plus en service et une salle pour serveur informatique truffée de câbles au sol et au plafond, avec des conditions d'exploitation fortement nuisibles pour la conservation des revêtements peints. Enfin, la SCMA a demandé que ces travaux soient dûment suivis par un mandataire professionnellement qualifié (MPQ).
- DD 108436 : 2, rue Saint Laurent : Immeuble clarté, édifice classé MS-c 219. Conservation générale, modification de cuisine et WC-salle de bains, modification cheminée. Ce projet ayant fait l'objet d'un préavis avec la mention « projet à modifier », illustre la problématique qui est revenue plusieurs fois en SCMA, sur la question complexe de l'adaptation d'un appartement situé dans un édifice classé, tel que l'immeuble Clarté, appartenant au patrimoine de l'architecture moderne, mais dont les installations sont à présent désuètes. En particulier lorsqu'il contient d'anciennes installations ou encore une chambre de bonne, et qu'il faut adapter la typologie et le confort des installations techniques, aux standards actuels.
- DD 108117 : 153, route de Chêne : Transformation et rénovation du presbytère situé sur une parcelle classée MS-c 44. Ce projet a fait l'objet de 3 séances et 2 préavis, dont un premier « projet à modifier » et un second « défavorable ». Dans le cadre de l'examen de ce projet, la SCMA a pris note de l'intérêt patrimonial de cette maison construite en 1872. Ce projet prévoit la création de logements et des lucarnes supplémentaires, ainsi que divers aménagements extérieurs avec parkings sur la parcelle classée. Dans son second préavis, la commission a rappelé son analyse et le contenu de son premier préavis, lequel demandait une prise en compte des éléments de distribution et de structures. Malgré une concertation avec le mandataire, la SCMA est arrivée à la conclusion que les remarques de son premier préavis n'avaient pas été prises en compte, et que bien au contraire, ce projet était devenu en totale inadéquation avec le dispositif de distribution et devenait extrêmement dommageable pour la typologie. Suite à cela, la commission a estimé ce projet comme étant définitivement inacceptable et elle a invité le département à prendre une décision de refus à l'encontre de ce dossier. Par la suite, en juin 2016, ce dossier a refait surface, sous le même numéro, avec un nouveau projet qui est en passe d'être validé. Fin juillet 2016 cela fera 1 année qu'il est à l'instruction.

- DD 108477 : 78 A, rue Ancienne : Rénovation de l'enveloppe et transformations intérieures. Il s'agit d'un bâtiment mono orienté au fond d'une cour, situé dans le plan de site du Vieux Carouge. Le projet développe un dispositif de logements subdivisés afin de générer un appartement supplémentaire. A l'analyse de ce projet la commission a relevé que le programme était beaucoup trop dense et elle a demandé un projet modifié avec uniquement 2 appartements. La problématique de la densification de bâtiments de type « ancien hangar » ou « ancien dépôt » progressivement transformés avec plusieurs logements dans les cours, à l'intérieur des îlots du Vieux Carouge, est toujours aussi récurrente et pose toute sorte de problèmes de gabarit, de structures et d'enveloppes ou encore de noyautage de cours.
- DD 106821 : Immeuble rue Beauregard 8, immeuble classé MS-c 89 en 1923. La SCMA prend connaissance du dossier de régularisation des travaux entrepris dans l'appartement du 1er étage de l'immeuble et l'avis d'arrêt de chantier. Suite aux explications de la conservatrice du patrimoine, la commission comprend que les travaux menés ne correspondent pas à l'autorisation délivrée. Le hall d'entrée a été modifié et altéré avec le démontage des armoires et la transformation lourde de la porte d'entrée. Des cloisons anciennes ont été démolies dans la cuisine, et de manière générale, un décapage intempestif complet des boiseries et stucs du 18ème a été réalisé. La sous-commission est mise devant le fait accompli et reçoit même un dossier de plans déposés en demande complémentaire, afin de faire valider les travaux exécutés. Aussi, la sous-commission est particulièrement choquée de la manière dont les travaux ont été exécutés sur ces éléments exceptionnels, de plus, elle est stupéfaite sur la façon de procéder par le mandataire. Elle émet un préavis défavorable au projet établi sans autorisation, implicitement elle n'admet pas la régularisation des travaux. Au contraire, elle demande la restitution des éléments selon l'état antérieur.
- DD 106920 : 15, rue Beauregard - Communication le 18.11.2015, au sujet d'un recours concernant un projet de rénovation, transformation et reprise en sous œuvre avec excavation sous un bâtiment situé dans la Vieille Ville (angle rue Beauregard et rue Tabazan). Ce projet a fait l'objet de plusieurs préavis, entre 2014 et 2015. Suite aux questions soulevées par la problématique de la reprise en sous-œuvre associée à une excavation pour créer des locaux en sous-sol, la commission a émis le souhait, en accord avec la direction de l'OPS, d'engager une réflexion dans le but de fixer des règles d'analyse et d'intervention sur les objets d'intérêt patrimonial. Cette réflexion devrait permettre de mieux cerner la pertinence de ce type d'intervention, et outre les enjeux foncier et économique, de saisir les enjeux géotechniques et statiques. Selon la décision prise en séance, un groupe de travail devait se mettre en place, avec le souhait que la SCI soit associée à cette réflexion.
- Consultation : 2 et 2bis, rue Fontanel : Démolition de garages et construction d'un immeuble. Bâtiment situé dans le plan de site du vieux Carouge. Ce projet a été présenté par le mandataire et le représentant des constructions pour la ville de Carouge. Il consiste à implanter un bâtiment sur 3 parcelles contiguës, dans un contexte très rare de parcelles disponibles dans le vieux Carouge. Dans le cadre de cette consultation, il a été convenu que la commission se positionne sur l'implantation, le gabarit et les volumes. Compte tenu du contexte très sensible, dans un tissu parcellaire cohérent, à l'intersection du tissu historique, d'une école et de jardins donnant sur les cours arrière de bâtiments voisins, la commission a engagé une réflexion approfondie et a exprimé le souhait de prendre le temps de réfléchir et former un groupe de travail pour orienter le projet. Au surplus, elle a formulé un préavis avec la mention « projet modifier ».

Quelques cas de procédures de classement et d'inscriptions à l'inventaire d'objets du 20ème siècle :

1. route des Morillons – Centre œcuménique des églises (COE) :

La construction du COE a été réalisée entre 1961 et 1967, sur les plans de Henri Lesemann et du bureau Honegger Frères. Le complexe est constitué de 6 volumes distincts de bas gabarits, articulés autour d'un bâtiment central à double niveau. Les bâtiments s'insèrent dans un aménagement paysagé conçu par Walter Brugger, auteur également des aménagements de l'ensemble de Budé et du siège de l'OMS. Le COE a été reconnu comme une ONG d'utilité publique. Face à des difficultés financières, notamment en vue d'assurer les prestations de retraite de son personnel, le COE a lancé un projet de développement de sa parcelle. Dans ce contexte une étude patrimoniale a été établie par le Laboratoire des techniques et de la sauvegarde de l'architecture moderne (TSAM) sur mandat de l'OPS. Les recommandations du TSAM ont été intégrées au cahier des charges d'un concours d'architecture lancé en 2013, et dont le bureau LRS a été le lauréat. Le projet primé consiste à remplacer les édifices qui entourent le bâtiment central du COE. L'étude du TSAM, relevant la qualité remarquable de la chapelle œcuménique, recommande l'ouverture d'une procédure d'inscription à l'inventaire. Toutefois, seul une procédure de classement permet la sauvegarde d'éléments mobiliers. En conséquence, l'OPS a estimé la procédure de classement, proposée par la CMNS, comme étant la mesure la plus adéquate. La procédure a été ouverte le 7.7.2015 sur la partie centrale du COE, avec la chapelle qui est remarquable et qui constitue l'un des rares objets du 20ème siècle faisant l'objet d'une procédure de classement, ainsi que sur le jardin central situé dans le prolongement de la cafeteria.

3. 5 Avenue d'Aire – P paroisse catholique de Sainte-Jeanne-de-Chantal :

La sous-commission a pris connaissance d'une procédure d'inscription à l'inventaire initiée suite au préavis défavorable du sms à une demande de démolition de cet ensemble datant de 1969, construit par Jean-Marie Ellenberger. L'ensemble comporte un espace majeur composé de l'église, qui peut contenir jusqu'à 700 personnes, et qui est érigée sur un plan ellipsoïdal conçu avec deux lames en béton en arc de cercles décalés. Divers locaux annexes contenant des bureaux, des salles paroissiales et des appartements sont liés. Dans le cadre de cette procédure, une délégation de la SCMA a fait la visite le 25.04.2016. La commission a préavisé favorablement à l'inscription à l'inventaire.

70. chemin des Courbes – Transformation de la villa Dussel :

Villa des années 60, réalisée par l'architecte Jean-Marc Lamunière. La sous-commission a pris connaissance d'une consultation pour un projet de transformation de la villa. Dans le cadre de cette consultation une délégation de la SCMA a fait la visite le 24.03.2016. Construite sur un plan rectangulaire de 1 niveau sur rez-de-chaussée, la construction à ossature, est constituée de poteaux en béton et de poutres en acier, avec une enveloppe comportant notamment de panneaux en onyx translucide. Après les villas Jeanneret-Reverdin à Cologny (1955-1956), la villa Dussel peut être considérée comme étant la plus caractéristique et personnelle de ses œuvres. La commission a demandé l'ouverture d'une procédure d'inscription à l'inventaire.

39. route d'Hermance – Villa Marthe Frei :

La sous-commission a pris connaissance d'une procédure d'inscription à l'inventaire de cette villa, initiée suite au préavis défavorable du sms à une demande démolition. Maison mono familiale conçue pour 3 personnes et construite en 1958 par les architectes Robert Frei et Christian Hunziker. Une visite des lieux a été effectuée par une délégation de la commission. On y trouve notamment une cheminée sculpture de Henry Passet, ainsi qu'un mur en céramique réalisé par Philippe Lamberg. La commission a préavisé favorablement à l'inscription à l'inventaire

54. route de Malagnou - Synagogue Hekhal Haness :

La synagogue Hekhal Haness est la plus grande de Suisse, construite par le bureau Favre & Guth en 1969 – 1972. Une visite des lieux a été effectuée par une délégation de la sous-commission. A la suite de la visite, la SCMA a préavisé favorablement à la demande d'inscription formulée par l'association du centre religieux et culturel, avec la condition que des règles de bonnes pratiques soient établies avec le SMS, afin de remettre en valeur les éléments dégradés.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS)

Rapport d'activité, législature 2014-18 – 3^{ème} année – juillet 2016-Juin 2017

1. Bases légales de la commission

- 1.1 Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCO A 2 20).
- 1.2 Article 5 et suivants, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCO A 2 20.01)
- 1.3 Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976 (LPMNS L 4 05).
- 1.4 Règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 29 novembre 1976 (RPMNS L4 05.01).
- 1.5 Arrêté du Conseil d'Etat relatif à la nomination des membres de la Commission des monuments, de la nature et des sites du 7 mai 2014.
- 1.6 Ainsi que les lois et règlement suivants :
 - L 1 30 LAT
 - L 2 05 LEaux-GE
 - L 4.10 LPRLac
 - L 4.13 LPRRhône
 - L 4.16 LPRArve
 - L 4.19 LPRVers
 - L 4 05.11 RPPMF
 - L 5.05 LCI
 - M 5.10 LForêts
 - F 3.20 LPR
 - F 3 20.01 RPR

2. Compétences de la commission

- 2.1 La commission est composée des personnes suivantes :

Mmes Lauren BADDELEY

Ruth BÄNZIGER (vice-présidente à partir d'octobre 2016)

Babina CHAILLOT CALAME

Erica DEUBER ZIEGLER

Romaine DE KALBERMATTEN

Valérie HOFFMEYER CUTTAT (vice-présidente jusqu'en septembre 2016)

Sabine NEMEC-PIGUET

Françoise SCHENK-GOTTRET

Barbara TIRONE (présidente jusqu'en septembre 2016)

MM. Philippe BEUCHAT

Dominique CERUTTI

Philippe CHILLIER

Benoît DUBESSET

Christian FOEHR

Jean-Pascal GILLIG

Christian GROBET

Frédéric HALDI

Fabrice JUCKER

Ayhan KARAYIGIT

Roger MARTY

François DE PLANTA (président à partir d'octobre 2016)

Louis SEREX

Michel STRAZZA

Jean TERRIER

Benjamin VIAL

Bertrand VON ARX

2.2 Compétences:

La CMNS est composée de :

- Sous-commission architecture (SCA)
- Sous-commission monuments et antiquités (SCMA)
- Sous-commission nature et sites (SCNS)

ainsi que du Groupe Aménagement qui traite des sujets liés au patrimoine dans le contexte de l'urbanisme et, depuis le début de la présente législature, d'une sous-commission information (SCI) qui est chargée, entre autres, de rédiger les « fiches de bonnes pratiques » à l'attention des divers intéressés (mandataires et administration).

Dans le cadre de son travail, la CMNS préavis les dossiers qui lui sont soumis par l'OPS, auditionne les mandataires et représentants des autorités communales et cantonales qui en font la demande. Elle délègue certains de ses membres pour visiter des lieux ou des objets dans le cadre des procédures de mise à l'inventaire ou de classement ou lorsque le projet soumis pour préavis est trop complexe pour statuer uniquement sur la base d'un dossier de plans. La plus grande partie du travail de la commission s'effectue en sous-commission. Un extrait de ce travail est évoqué au point 3.9 ci-après.

La commission regrette de visiter trop rarement des chantiers de rénovation.

Dans le cadre du projet de réforme structurelle et organisationnelle du SMS, projet qui s'est mis en place le 1^{er} avril 2017, la CMNS a été appelée à se réorganiser en conséquence.

La principale modification qui concerne le fonctionnement de la CMNS tient au fait que, dès le 1^{er} mai 2017, la commission est organisée en deux seules sous-commissions (CMNS 1 et CMNS 2) qui ne seront plus exclusivement concernées par un domaine ou un autre (zone 4B protégée, bâtiments classés ou à l'inventaire, plans de site, ensemble XIX^e par exemple) mais seront appelées à préavis des dossiers en fonction de leur localisation, au rythme d'une fois toutes les deux semaines contrairement au rythme hebdomadaire du début de législature.

3. Activités de la commission

La commission s'est réunie dix fois en séance plénière aux dates suivantes :

29 juin 2016 - 31 août 2016 - 28 septembre 2016 - 30 novembre 2016 - 14 décembre 2016

25 janvier 2017 - 29 mars 2017 - 26 avril 2017 - 31 mai 2017 - 28 juin 2017

Durant ces séances la commission a traité les dossiers suivants :

3.1 Présentations

3.1.1 Projet d'aménagement d'une plage publique et d'un port au quai

Gustave-Ador

3.1.2 Procédure de classement de la parcelle N°1157 au 27 avenue de l'Amandolier

3.1.3 Développement de la frange sud du village d'Hermance

3.1.4 Zone protégée des rives du lac : application de l'art 13 LPRLac (L 4 10)

3.1.5 Station de pompage du Vengeron à Pregny-Chambésy

3.1.6 MZ – Avant-projet de port au Vengeron

3.1.7 Parking « Clé de Rive » et aménagement de la rue Pierre Fatio

3.2 Procédures de classement

3.2.1 Pregny-Chambésy, route de Pregny 38-42 – ancien domaine Perrot

3.2.2 Versoix, route de Lausanne 396, 396A, 398 – ancienne campagne Sans-Souci

3.3 Procédure de mise à l'inventaire

3.3.1 Genève-Eaux-Vives, rue de la Scie 5-7, état de la procédure et projet de surélévation

3.4 Travaux de modifications législatives

3.4.1 Organisation du service des monuments et des sites et de la CMNS.

3.5 Préavis

3.5.1 Anières, route de Chevrens 98. Construction d'un centre d'éducation et hébergement pour adolescents (Astural).

3.5.2 Plan de site de la Rade – révision partielle des valeurs patrimoniales des bâtiments non protégés (XX^e siècle).

3.6 Nominations

3.6.1 Madame Erica Deuber Ziegler est désignée représentante de la CMNS auprès du Conseil de la Traversée du lac.

3.7 Visites

3.7.1 Mairie de Cartigny dans le cadre de la séance plénière du 30 novembre 2016.

3.7.2 Site de l'Astural à Chevrens (voir point 3.5.1) et de la séance plénière du 14 décembre 2016 à Anières.

3.7.3 Nouvel éclairage de la cathédrale le 9 février 2017.

3.8 Divers

3.8.1 Formulation des préavis CMNS : dispositions juridiques

3.8.2 Rémunération des commissaires convoqués par la justice en qualité de témoin par le pouvoir judiciaire et calcul des jetons de présence « hors séances ».

3.8.3 Inscription de l'œuvre architecturale de Le Corbusier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

3.8.4 Journées du patrimoine 10-11 septembre 2016

- 3.8.5 Arrêté du Conseil d'Etat du 7 décembre 2016 relatif à la date d'entrée en vigueur de la loi du 1^{er} septembre 2016 modifiant la loi sur les forêts (pour permettre la réalisation de plus de logements) – M 5 10 – 11549.
- 3.8.6 Recensement des immeubles 1800-1940 (RAIM)
- 3.8.7 Rapport annuel 2016 de la conservatrice cantonale des monuments

3.9 Activités des sous-commissions

3.9.1 Sous-commission architecture (SCA)

La SCA s'est réunie une fois par semaine. Les séances sont organisées en alternance entre une semaine consacrée au centre urbain, les bâtiments protégés par la loi sur les ensembles des 19^e et 20^e siècles et les plans de site alors que la semaine suivante la SCA traite de la campagne avec les villages situés en zone 4B protégée, les hameaux et les plans de site dans les villages.

Elle a procédé à de nombreuses visites sur sites, permettant d'apprécier au mieux la qualité patrimoniale d'un bâtiment ou l'intégration d'une construction nouvelle dans un site. La SCA a poursuivi et terminé l'examen du recensement des immeubles construits en ville de Genève entre 1800 et 1940.

Ainsi la SCA s'est réunie 41 fois, traitant 520 préavis.

Ci-dessous la liste des dossiers ayant demandé plus de temps ou ayant une importance plus grande par leur impact sur le lieu, l'environnement et le patrimoine :

- Recensement des immeubles 1800-1940 (RAIM) ; il s'agit d'un travail en partenariat Ville/Etat qui a débuté en 2012.
- Genève-Cité, place Bel-Air 1 – démolition et reconstruction d'un immeuble de bureaux.
- Plan-les-Ouates, route de Saint-Julien 125 – démolition d'une bâtisse et d'un garage dans le « village rue » de Plan-les-Ouates.
- Fondation Astural – Construction d'un centre d'éducation dans le hameau de Chevrens.

3.9.2 Sous-commission monuments et antiquités (SCMA)

La SCMA s'est réunie 29 fois et a rédigé 301 préavis. Durant cette période elle a traité des sujets suivants :

- Vieille ville et secteur sud des anciennes fortifications : la SCMA constate une pression importante sur les logements pour des aménagements dont les standards de vie contemporaine ne sont pas en rapport avec les typologies existantes. Il s'agit par exemple des dossiers du 8 rue Beauregard ou du 16 rue des Granges pour lesquels des atteintes aux typologies ont été jugées inadmissibles. Les interventions dans les cours telles que le 7 place du Bourg-de-Four ou le 12-14 rue Etienne-Dumont allaient à l'encontre du principe de dénoyautage des cours, sans compter les réalisations en infraction. Les

changements de typologies dictés par un changement d'affectation ont aussi été source de préavis défavorables car portant atteinte aux éléments de décor, planchers, boiseries et plafonds, constitutifs de la typologie d'origine.

- Quartier des Tranchées : il s'agit essentiellement de changements d'affectations, de séparation des étages des hôtels particuliers, d'installations d'ascenseurs et la création d'espaces sous les jardins-terrasses.

- Le Vieux Carouge : Il s'agit essentiellement d'une tendance à voir disparaître les activités commerciales du rez-de-chaussée au profit de logements dans les arcades, à l'occupation des cours ou à l'impact des installations techniques en façade dues à une nouvelle affectation ainsi que la pose de panneaux solaires en toiture.

- Maisons de maître et domaines de campagne : Il s'agit de projets de densification et de morcellement tels que ceux du domaine Perrot à Chambésy, au 25 chemin du Velours, au 27 rue de l'Amandolier ou au 29 chemin de la Montagne.

- Objets du XX^e siècle : il s'agit de quelques objets emblématiques de l'architecture du XX^e siècle tels que la Tour de Rive de Marc Saugey (rénovation des façades et fermeture des loggias), de Mont-Blanc Centre de Marc Saugey (démolition du cinéma et réaménagement des surfaces commerciales côté Chatepoulet), reconstruction après incendie de l'église du Lignon de Arthur Bugna, ensemble Morillon-Parc d'André Gaillard (modification du PLQ) ainsi que deux villas de Frei et Hunziker à Collonge-Bellerive et enfin la station-service de l'autoroute Blanche de Jean-Marc Lamunière.

3.9.3 Sous-commission nature et sites (SCNS)

La SCNS a siégé 18 fois et émis 160 préavis. Plus de 80% des dossiers concerne des demandes définitives. La sous-commission rappelle qu'une grande majorité des dossiers requiert une dérogation que ce soit en matière de surfaces inconstructibles (forêts et cours d'eau) ou de protection découlant de la LPRLac.

Plusieurs consultations en amont des procédures définitives ont été menées et se sont avérées, dans la plupart des cas, fructueuses. La SCNS a régulièrement délégué des membres pour des visites de terrain. Enfin lorsqu'ils touchent aux secteurs protégés, les instruments d'urbanisation ou de densification font aussi l'objet d'un préavis.

3.9.4 Sous-commission information (SCI)

La sous-commission est composée de deux membres délégués de chaque sous-commission (SCA-SCMA-SCNS). De par la nature de ses activités, elle ne procède pas à des visites sur sites ni élabore de préavis. Elle s'est réunie sept fois ; réunions complétées par des séances bilatérales.

Les priorités suivantes ont été définies :

- Procédés de réclame
- Excavation sous les bâtiments protégés
- Impact paysager et création de sous-sols dans le périmètre des rives du lac
- Patrimoine et exigences d'isolation thermique.

4. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le secrétariat de l'office du patrimoine et des sites et plus particulièrement :

- Madame Nadine Doublier, assistante de la conservatrice cantonale des monuments
- Madame Malorie Liechti, secrétaire
- Madame Barbara Casto, secrétaire.

Le secrétariat effectue en particulier les missions suivantes :

- Établissement des ordres du jour des séances en coordination avec le président de la commission
- Organisation générale et convocation des séances
- Établissement et distribution des procès-verbaux de séances.

5. Frais de la commission

Les honoraires pour les activités de la CMNS s'élèvent à 192'668 F.

François de Planta

Président CMNS 2016-17